

# Journal communal

# Ménières



Mai 2019

Image de la couverture:

*L'École d'alors*: l'ancienne école de Ménières. Le bâtiment a été construit en 1822, d'après une inscription gravée à l'intérieur. Il a été officiellement enregistré en 1825. Les enfants prenaient leur récréation de l'autre côté de la route de Fétigny. En 1945 il y avait une seule classe de 55 élèves. Dans les années 1960 il y avait une soixantaine d'élèves: les grands au rez-de-chaussée et les petits au premier étage.

Malheureusement nos vieux sont trop jeunes pour pouvoir raconter comment se passait l'école à l'époque de la Grande Guerre du Sondrebond ou au temps de la bagarre de 14-18. Un ancien écolier, auquel on ne pouvait pas faire prendre des vessies pour des lanternes, m'a toutefois raconté que lorsqu'il était en punition dans la cave il faisait pipi dans le tonneau de choucroute de l'instituteur.

En 1964 la nouvelle école a été inaugurée à son emplacement actuel sur la place du village. Photo 12 février 2010.

Féminin / Masculin:

Faute de termes épicènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.



## **Table des matières**

Message du conseil communal

Convocation à l'Assemblée communale du 28 mai 2019

P.-V. de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Comptes 2018

Règlements

Miscellanées

Vacances

Commande de mazout



## *Message du Conseil communal*

*Mot du Syndic,*

*Chères Citoyennes et Chers citoyens,  
Chers amis de notre village merveilleux,*

*Des dossiers à traiter, il y en a suffisamment pour occuper notre Conseil communal tout au long de l'année.*

*Un dossier me tient spécialement à cœur, l'aménagement du centre de notre village. Il est grand temps de réaliser des travaux. La circulation toujours plus dense met tous les jours nos enfants dans une situation périlleuse quand il s'agit de se rendre à l'école.*

*Ce nouveau projet envisage la création d'un centre de village en avance sur notre temps, et dans 10 ans il sera toujours "à la mode" et surtout agréable pour nous citoyens de Mènières de se balader en toute sécurité sur un tronçon où le trafic ne désemplit malheureusement pas.*

*C'est le moment pour notre commune d'aller de l'avant en toute confiance pour la sécurité de chacun.*

*Au plaisir de vous rencontrer nombreux à notre prochaine assemblée communale.*

*Même si le soleil se fait rare ces derniers jours, le Conseil communal vous souhaite un magnifique été dans notre commune et de bonnes vacances.*

*Le Conseil communal*



## COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4  
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : [commune@menieres.ch](mailto:commune@menieres.ch)

Site : [www.menieres.ch](http://www.menieres.ch)

# CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 28 mai 2019 à 20h00 au Restaurant des XIX cantons.

## Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018
2. Comptes 2018
  - 2.1. Compte de fonctionnement
  - 2.2. Compte d'Investissements
  - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
  - 2.4. Approbation des Comptes [approuvés le 28.5.2019]
3. Nomination du nouvel organe de révision
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Approbation [approuvé le 28.5.2019]
4. Valtraloc
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Budget d'investissement
  - 4.3 Approbation [approuvé le 28.5.2019]
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Approbation [approuvé le 28.5.2019]
6. Informations communales
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018, les comptes 2018 ainsi que le règlement susmentionné ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune [www.menieres.ch](http://www.menieres.ch) ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



## **Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 18 décembre 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 28 mai 2018. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyens et citoyennes de la commune.

Le Conseil communal s'efforcera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 28 mai 2019. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 18 mai afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 28 mai.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Ménières, le 18 décembre 2018

## **PV de l'assemblée communale du 18 décembre 2018 à 20h00**

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°49 du 7 décembre 2018, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Il informe que le Conseil propose de ne pas effectuer ce soir le vote du projet Valtraloc. En effet, celui-ci ne peut pas être scindé et c'est le concept global qui doit être voté. M. le Syndic porte à la connaissance de l'assemblée que le Conseil communal va rencontrer en début d'année un nouveau bureau d'urbanistes, Team Plus. Deux variantes seront proposées à la population pour le centre village. Le Conseil a également rencontré M. Bürgi du Service des Ponts et chaussées afin de discuter du tapis sonoabsorbant. Le projet sera présenté et voté par l'assemblée. Chaque année, les travaux prévus seront votés au fur et à mesure des travaux de l'avancement du projet.

M. le Syndic donne la parole à M. Grégory Blanchard, Président de la Commission financière. Celui-ci dit que le projet est tout à fait faisable au vu de la situation financière de la Commune. Il est d'avis que les entrées de village sont prêtes, mais qu'il faut un projet ficelé, avec 2 variantes, à soumettre aux citoyens. Il pense qu'il est sage que le Conseil communal ait retiré ce point et la Commission financière le soutient dans sa décision.

Il est passé au vote. A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier le tractanda tel que précité.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Henri Rey et Gérald Moret. Le nombre de personnes est de 47, la majorité absolue est fixée à 24.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018
2. Proposition du Conseil communal pour une diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020.
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Approbation

3. Proposition du Conseil communal pour une diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Approbation
4. Budget 2019
  - 4.1 Budget de fonctionnement
  - 4.2 Budget d'investissements
  - 4.3 Préavis de la commission financière
  - 2.4 Approbation des budgets
5. Informations communales
6. Divers

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018**

Le procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2018 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Suite à la demande de la dernière assemblée, le Conseil a étudié la possibilité d'une baisse d'impôt, qui sera votée ce soir.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 28 mai 2018 est approuvé. Approbation 45 personnes, abstention 2 personnes.

## **2. Proposition du Conseil communal pour une diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020**

### **2.1 Présentation**

M. le Syndic dit que le Conseil communal s'est renseigné auprès du Service des communes et par rapport à nos comptes. Il propose de baisser de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020. Il explique que le Conseil a choisi une baisse sur 2 ans, car dans les 2 prochaines années, les investissements prévus dans la Broye le permettent sans risque. Passé ces 2 ans, il y aura le nouveau CO de Cugy, la STEP de Lucens, , les EMS, le projet Valtraloc et un changement de législature. En 2021, le coefficient reviendra à 88.1. Rien n'empêchera de prolonger cette baisse par une nouvelle votation lors de l'assemblée communale.

M. Grégory Blanchard dit que cette baisse ainsi que celle de la contribution immobilière sont soutenues par la Commission financière car les comptes sont équilibrés.

L'assemblée n'a pas de question.

## 2.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et morales de 88.1 à 83.00 pour les années 2019 et 2020

Approbation 44 personnes, abstention 1 personne, avis contraire 2 personnes.

## 3. Proposition du Conseil communal pour une diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée

### 3.1 Présentation

M. le Syndic propose de baisser la contribution immobilière de 2.5 0/00 à 2.0 0/00 pour une durée indéterminée.

L'assemblée n'a pas de question.

### 3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.

Approbation 44 personnes, abstention 3 personnes, avis contraire 1 personne.

## 4. Budget 2019

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site internet et qu'il a été consultable au bureau communal 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

### 4.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2019 s'élève à CHF 389.00 pour un montant de charges de CHF 1'940'694.00.

Il informe que certains postes ont été augmentés. En effet, M. Jean-Claude Perret sera engagé l'année prochaine à 70 %, ce qui couvrira également des démissions de personnes qui aidaient au travail de la Commune. Cela permettra de professionnaliser le service de l'édilité.

L'année dernière, les fenêtres de l'école ont été changées et les corridors repeints.

Il est prévu un montant en 2019 pour continuer la rénovation, éventuellement une classe ou les sanitaires.

Concernant la Grande salle, de nouvelles tables plus légères ont été commandées. Une information paraîtra dans le prochain journal communal pour les personnes intéressées à acquérir les tables remplacées.

Il y a également une augmentation dans la contribution au CSPI des Verdières due à des frais supplémentaires.

Les transports scolaires sont dorénavant à la charge des communes.

Concernant l'arrêté fédéral sur participation des parents aux frais scolaire, le Conseil a rencontré le Conseil communal de Fétigny pour discuter des camps et des frais des écoles. Les deux conseils sont d'accord de soutenir les écoles dans ces activités.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

#### **4.2. Budget d'investissement**

M. le Syndic dit que comme discuté en début d'assemblée, le montant de CHF 1'450'000.00 du projet Valtraloc est retiré du budget d'investissement. Il reste un montant prévu pour la rénovation du mur du cimetière, à côté de M. et Mme Patrick et Roxane Perret.

M. Claude Andrey explique que la Commune a décidé de refaire ce mur car les époux Perret vont effectuer des travaux dans leur jardin et proposent de profiter de cette occasion pour y passer avec le matériel nécessaire. En effet, si ces travaux sont fait ultérieurement, il faudra faire les travaux à la brouette, ce qui augmentera le coût. Le mur est pour moitié propriété de la commune. L'autre moitié appartient à la Paroisse. Aucun emprunt ne sera contracté, les travaux seront payés par la caisse.

M. Gérald Moret demande si c'est une rénovation ou une reconstruction.

M. Andrey l'informe que la partie appartenant à la Commune sera reconstruite.

M. Marc Corminboeuf informe que la Paroisse ne va pas entreprendre les travaux car le coût est trop élevé pour ce qu'il y a à faire.

Mme Patricia Bonvin demande si un second devis a été demandé.

M. Claude Andrey répond qu'il y déjà demandé une offre à l'entreprise Guisolan pour chiffrer les travaux. Une contre-offre sera demandée.

M. Jean-Charles Schüpbach dit que des études ont été faites pour Valtraloc et il demande si on ne veut pas allouer un petit budget pour une étude.

M. le Syndic l'informe qu'il y a encore du disponible dans le crédit d'étude voté précédemment et pourra être utilisé pour une étude. Il reste environ CHF 18'000.- de disponible.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

#### 4.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2019.

#### 4.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2019.

Approbation 45 personnes, abstention 2 personnes. Pas d'avis contraire.

### 5. Informations communales

5.1 Valtraloc : C'est une priorité pour le Conseil communal. Deux variantes seront présentées à la population.

5.2 PAL : Suite à la mise à l'enquête publique des modifications du Plan d'aménagement local. Le Conseil communal a reçu plusieurs oppositions qui seront traitées au début 2019.

Le RCU a été modifié, notamment le type de déchets autorisé. La Commune n'autorise que le type A, conformément au souhait de la population lors d'une précédente assemblée communale. Il informe que la Gravière a fait opposition sur ce point.

5.3 Inondations 2017-2018 Derrière-la-Ville : Les nouveaux propriétaires ont fait les travaux nécessaires à leur charge.

M. Marcel Ansermet dit que la situation s'est dégradée, notamment les pluies qui ont détruit le chemin de la Malafin. Le Conseil communal cherche des solutions et a donc rencontré le bureau de l'érosion et les différents exploitants et demandé l'aide des Améliorations foncières. Les subventions allouées seront de 30 et 50 % pour le chemin de la Malafin et les autres chemins de la Commune. Une étude globale de la situation de nos chemins est en cours. Les améliorations foncières entrent en matière pour des subventions uniquement si l'on étudie l'ensemble des chemins agricoles de notre territoire. Le chemin de la Malafin sera remis en état en 2019.

M. le Syndic informe que le Conseil est en contact avec la Commune de Valbroye et le canton de Vaud concernant le bassin versant et va organiser une séance pour discuter de cette problématique.

5.5 Compacteuse : M. le Syndic informe qu'une nouvelle compacteuse sera installée cette semaine. Il explique que la benne actuelle est louée chez SRS. Celle-ci nécessitait des travaux, à la charge de la Commune. Le Conseil communal a décidé de prendre une nouvelle compacteuse plus grande en location chez RG Récupération SA. Dans la location seront comprises les réparations. Seuls les dégâts occasionnés par les citoyens par une mauvaise utilisation seront à la charge de la Commune.

Comme mentionné dans le journal, les anciennes cartes seront échangées.

M. Judicael Leroy demande si les anciennes cartes pourront toujours être utilisées.

M. le Syndic lui répond que les anciennes cartes seront compatibles.

5.6 Gravière : Suite aux inquiétudes des citoyens lors de précédentes assemblées, le RCU a été modifié en conséquence afin de n'accepter que les déchets de type A.

5.7 Castors : les barrages ont été détruits par M. Marcel Ansermet avec une aide mécanique, d'entente avec le garde-faune. De nouveaux barrages apparaissent tous les mois.

5.8 Mur du Ruisseau du Moulin derrière l'ancienne laiterie : Celui-ci est en cours de réfection. Le Conseil communal a profité de ces travaux pour refaire le goudron derrière l'ancienne laiterie. Ce coin sera loué à M. Lassueur sur la base d'une convention.

## 6. Divers

Parole aux citoyens :

M. Gilles Corminboeuf demande si la Commune a changé d'adresse mail. En effet, il a envoyé un message il y a environ 3 semaines. Il demande si les inscriptions « écoles » sur les signalisations seront refaites, car elles sont effacées.

M. le Syndic mentionne que l'adresse mail n'a pas changé.

Le bureau communal n'a pas connaissance de ce courriel. Des vérifications vont être effectuées.

M. le Syndic informe qu'elles ont été repeintes 2 fois sans autorisation particulière, la dernière début 2016.

M. Claude Andrey dit que l'inscription n'a pas été repeinte au vu du revêtement de la route qui sera fait, mais va se renseigner. M. Corminboeuf est remercié de sa remarque.

M. Pascal Robert demande si les agriculteurs peuvent être informés une fois que le Conseil aura le retour des études des améliorations foncières.

M. Marcel Ansermet lui répond que les agriculteurs concernés seront informés.

M. Gérald Moret demande si des montants pour ces travaux sur les chemins seront mis au budget.

M. le Syndic lui répond que pour l'instant, l'étude est en cours auprès des améliorations foncières. Les offres seront demandées par la suite. Actuellement, le Conseil communal a l'autorisation de ne mettre que du gravier. Il faut attendre le résultat de l'étude.

M. Marcel Ansermet informe que la priorité est le Chemin de la Malafin.

M. Gérald Moret demande si tous les chemins seront refaits.

M. le Syndic lui dit que l'étude va justement déterminer les travaux à faire et les priorités. C'est les chemins principaux qui seront refaits.

M. Judicael Leroy demande pour le chemin de la Malafin si les écoulements seront refaits.

M. le Syndic lui répond que l'étude va le déterminer.

M. Marcel Ansermet informe que les améliorations foncières ont l'air d'être d'aplus sollicitées par le Broyard, car ils ont les fonds nécessaires.

M. Luc Corminboeuf demande à quel stade en est l'étude du trottoir et canalisation Pré-de-la-Cure.

M. le Syndic lui répond qu'une étude complémentaire a dû être faite concernant les zones inondables. Le Conseil communal attend un retour de Fribourg pour concrétiser le projet. Dès l'accord de Fribourg, les conventions seront faites avec les propriétaires avec les mesures exactes.

M. Pascal Robert demande si le projet de l'achat de la Ferme Thierrin est « à la poubelle » ou si le Conseil communal étudie toujours.

M. le Syndic lui répond que le Conseil s'est penché sur le projet Valtraloc. Celui-ci a entendu que la famille a baissé le prix de vente. De plus, au vu des appartements vides dans les nombreux nouveaux immeubles de Payerne et les mois de loyers offerts à Granges, le Conseil communal ne veut pas se retrouver avec des appartements vacants.

Il dit que la seule chose dérangeante est de perdre cette surface en zone village. Si c'est une volonté de l'assemblée de faire une étude de ce projet, le Conseil communal le fera.

M. Patrick Perret demande ce qu'il manquait pour que ce projet aboutisse.

M. le Syndic lui répond que lors de la précédente assemblée, il n'y avait pas de projet concret, juste des possibilités et la population a décidé de ne pas avancer plus avant dans cet achat.

L'assemblée n'a plus de questions.

#### Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

*L'assemblée est levée à 21h00.*

La Secrétaire

K. Lack

Le Syndic

C. Béguin



## **Comptes 2018**

1. Comptes de fonctionnement
2. Comptes d'investissement
3. Bilan

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>204,869.70</b>	<b>13,527.90</b>	<b>235,550.00</b>	<b>17,100.00</b>	<b>226,449.55</b>	<b>13,651.40</b>
			191,341.80		218,450.00		212,798.15
<b>01</b>	<b>Assemblée communale, Conseil communal</b>	<b>56,197.95</b>		<b>67,850.00</b>	<b>300.00</b>	<b>59,306.90</b>	
010.300.00	Traitement et jetons du conseil communal	28,787.55		40,000.00		34,875.15	
010.300.01	Frais de la commission financière	675.00		500.00		600.00	
010.300.02	Rénumération des scrutateurs	931.25		1,000.00		587.50	
010.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	3,756.65		3,850.00		6,661.15	
010.317.00	Frais (déplacement, commission)	11,916.95		12,000.00		10,765.80	
010.317.01	Frais de représentations	3,375.00		3,500.00			
010.318.00	Frais de convocation	2,036.00		2,000.00		1,187.30	
010.318.01	Frais des enveloppes civiques	950.05		1,000.00		850.00	
010.318.03	Frais fiduciaire	3,769.50		4,000.00		3,780.00	
010.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances				300.00		
<b>02</b>	<b>Administration générale</b>	<b>148,671.75</b>	<b>13,527.90</b>	<b>167,700.00</b>	<b>16,800.00</b>	<b>167,142.65</b>	<b>13,651.40</b>
020.301.00	Traitement personnel administratif	75,854.85		80,000.00		64,609.15	
020.301.02	Allocation employeur	1,440.00		2,000.00		1,230.00	
020.303.00	Cotis.ass.sociales,AVS,APG,AC,etc...	10,213.35		13,000.00		8,289.00	
020.304.00	Cotis.aux caisses de prévoyance	741.60		1,700.00		105.20	
020.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	4,816.40		6,500.00		5,001.10	
020.306.00	Allocations familiales employés			2,000.00		490.00	
020.309.00	Formation du personnel administratif	2,979.25		3,000.00		3,441.55	
020.310.00	Fournitures du bureau,publications annonces	4,670.30		5,000.00		5,968.70	
020.311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	5,486.90		6,000.00		3,933.30	
020.311.01	Système informatique administratif	5,978.95		6,000.00		15,290.95	
020.313.00	Fournitures et marchandises Administration	1,300.00		2,000.00		2,219.35	
020.315.00	Entretien des machines, mobilier de bureau	3,131.60		2,000.00		1,416.95	
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	10,159.75		8,000.00		8,453.90	
020.317.01	Frais " Site internet "	2,500.00		2,500.00		3,537.40	
020.317.02	Frais archives	236.90		2,000.00		3,420.00	
020.318.00	Assurances diverses, RC, CNA, mobilier,etc.	4,990.80		5,000.00		5,669.10	
020.318.01	Frais administ.(ports, tél, etc.)	4,778.00		7,500.00		8,252.50	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et de tiers	1,089.00		1,400.00		1,850.00	

### Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
020.318.03	Frais passeport et carte d'identité	469.10		800.00		561.50	
020.318.04	Frais de recours et d'avocats	3,640.00		4,000.00		4,533.00	
020.318.06	Journal communal	1,225.00		4,000.00		4,450.00	
020.319.00	Cotisations aux associations	770.00		800.00		720.00	
020.319.01	PIEP et règlement eau potable	2,200.00		2,500.00		13,700.00	
020.431.00	Emoluments administratifs		732.00		500.00		510.00
020.431.03	Recette passeport et carte d'identité		665.00		500.00		875.00
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2,951.75		4,000.00		3,262.35
020.436.01	Retenues sociales sur les salaires		9,179.15		8,000.00		8,514.05
020.436.02	Remboursement d'allocations familiales				3,000.00		490.00
020.436.04	Retenues LPP				800.00		

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>41,487.65</b>	<b>11,912.05</b>	<b>26,180.00</b>	<b>10,500.00</b>	<b>26,716.00</b>	<b>9,293.00</b>
			29,575.60		15,680.00		17,423.00
<b>10</b>	<b>Protection juridique</b>						
<b>14</b>	<b>POLICE DU FEU</b>	<b>23,590.90</b>	<b>11,912.05</b>	<b>19,789.00</b>	<b>10,500.00</b>	<b>20,454.45</b>	<b>9,293.00</b>
140.300.00	Jetons et frais de la commission	412.50		1,000.00		570.00	
140.315.00	Frais d'entretien (véhicules, mat., etc.)			1,000.00			
140.317.00	Dédommagement (déplacements, réception)	950.00		700.00		662.50	
140.318.00	Frais d'interventions	5,117.15		500.00			
140.319.00	Cotisations aux fédérations					150.00	
140.351.00	Frais centrale d'alarme	246.05		500.00		74.05	
140.352.00	Participations au CSPI Les Verdières	16,865.20		16,089.00		18,997.90	
140.430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		11,912.05		10,500.00		9,293.00
<b>15</b>	<b>MILITAIRE</b>	<b>2,600.00</b>		<b>3,000.00</b>		<b>3,600.00</b>	
150.352.00	Participation au stand intercommunal	2,600.00		3,000.00		3,600.00	
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>14,740.20</b>		<b>2,541.00</b>		<b>2,182.40</b>	
160.312.00	Eau, énergie, combustible	426.30		800.00		999.00	
160.315.00	Frais d'entretien			500.00			
160.318.00	Frais administratifs (port., téléphone) et Assurances	384.85		460.00		464.15	
160.351.02	Participation à la P.C. cantonale	729.05		781.00		719.25	
160.366.00	Subsides versés à des abris privés	13,200.00					
<b>17</b>	<b>PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)</b>	<b>556.55</b>		<b>850.00</b>		<b>479.15</b>	
170.352.00	Protection de la population intercommunale (Orcoc)	556.55		850.00		479.15	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>506,278.44</b>	<b>33,480.00</b>	<b>547,430.00</b>	<b>34,240.00</b>	<b>463,895.90</b>	<b>39,289.35</b>
			472,798.44		513,190.00		424,606.55
<b>20</b>	<b>Ecole enfantine</b>	<b>32,066.60</b>		<b>34,754.00</b>		<b>34,485.20</b>	
200.351.00	Participation aux dépenses cantonales	30,918.35		31,254.00		31,669.25	
200.352.00	Participation aux autres communes	1,148.25		3,500.00		2,815.95	
<b>21</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire</b>	<b>303,361.19</b>		<b>342,899.00</b>		<b>282,488.65</b>	<b>1,129.35</b>
210.310.00	Achat de fournitures scolaires, ordinateurs, imprimante	8,850.95		6,000.00		2,161.20	
210.310.02	Frais des photocopies & Droits d'auteurs	2,542.70		2,500.00		2,292.70	
210.318.00	Frais de transport des élèves			1,500.00			
210.318.01	Frais des ordinateurs	2,500.00		2,500.00		2,250.00	
210.351.00	Part. dépenses cant. pour école primaire	124,734.45		120,872.00		127,600.70	
210.351.10	Part. dépenses transports scolaires, piscine, extrascol	16,181.36		36,000.00			
210.352.00	Part. aux autres communes	12,572.88		12,000.00		11,701.25	
210.352.01	Part. au CO de la Broye	127,894.40		127,895.00		132,730.40	
210.352.04	Participation agrandissement du CO			20,000.00			
210.366.01	Bricolage, écoles primaires + ACT	3,311.95		4,500.00		1,593.85	
210.366.03	Part. patinoire, camp de ski, activités él. Ménières	2,540.00		2,500.00			
<b>219</b>	<b>Accueil extrascolaire</b>	<b>2,232.50</b>		<b>6,632.00</b>		<b>2,158.55</b>	<b>1,129.35</b>
219.317.00	Frais de réceptions et de délégations			400.00			
219.352.00	Participation à l'AES Fétigny-Ménières	880.50		4,732.00			
219.366.00	Subvention aux parents plaçants en AES	1,352.00		1,500.00		2,158.55	
219.436.00	Remboursement de tiers						1,129.35
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>77,548.35</b>		<b>77,973.00</b>		<b>73,407.00</b>	
220.351.01	Part. cant. pour personnes handicapées	56,159.20		56,705.00		55,107.40	
220.351.02	Part. cant. pédago-thérap. prestataire privé	2,868.05		2,747.00		2,689.60	
220.366.00	Contr. cours spéciaux, (logopédie, psycholo.)	18,521.10		18,521.00		15,610.00	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>3,678.75</b>		<b>2,700.00</b>		<b>3,274.40</b>	
230.351.00	Participation à l'Office cantonal	3,678.75		2,700.00		3,274.40	
<b>29</b>	<b>Administration scolaire</b>	<b>89,623.55</b>	<b>33,480.00</b>	<b>89,104.00</b>	<b>34,240.00</b>	<b>70,240.65</b>	<b>38,160.00</b>
290.300.00	Frais de la commission scolaire (Conseil des parents)	1,800.00		3,000.00			

**Compte de fonctionnement par classification administrative**

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
290.301.00	Traitement du personnel de conciergerie	12,996.90		13,000.00		13,741.00	
290.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,624.35		1,900.00		1,710.75	
290.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	220.50		200.00		1,126.35	
290.311.00	Achat de machines et de mobilier	1,588.40		1,500.00		1,353.80	
290.311.01	Frais matériel de gym à la grande salle	2,534.70		2,500.00		275.00	
290.312.00	Frais d'électricité, eau, combustible	14,596.40		12,000.00		13,103.70	
290.313.00	Achat matériel de conciergerie	381.35		500.00		491.40	
290.314.00	Aménagement et entretien salles de classe	351.00		500.00			
290.314.01	Entretien et rénovation bâtiment école	33,896.60		32,000.00		15,154.80	
290.315.00	Entretien des machines et mobilier	1,204.20		1,500.00		1,337.15	
290.315.01	Entretien des appareils ménagers école	2,550.00		3,000.00		4,086.60	
290.316.00	Location salles de classe	8,580.00		10,000.00		10,660.00	
290.318.00	Assurances diverses, mobilier et ECAB	828.10		900.00		828.10	
290.318.01	Frais de téléphone, télé-réseau, internet	951.05		1,000.00		768.00	
290.352.01	Participation pavillon scolaire Fétigny	5,520.00		5,604.00		5,604.00	
290.423.00	Location-utilisation des classes		10,920.00		11,000.00		15,600.00
290.423.01	Loyers des appartements école		22,560.00		22,560.00		22,560.00
290.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances				680.00		

### Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>21,127.05</b>		<b>21,504.00</b>		<b>19,916.40</b>	
			21,127.05		21,504.00		19,916.40
<b>30</b>	<b>Culture</b>	<b>19,153.95</b>		<b>18,504.00</b>		<b>18,066.40</b>	
300.317.00	Manifestation du 1er août	4,848.70		4,500.00		4,595.90	
300.351.00	Part. aux dépenses du Conservatoire	2,108.70		1,952.00		1,813.75	
300.352.00	Ascobroye - Coreb + cotisations (Bibliothèque)	6,902.20		6,902.00		6,973.25	
300.365.00	Dons " local" et société à but culturel	4,644.35		4,500.00		4,033.50	
300.365.01	Loyer local frais	650.00		650.00		650.00	
<b>32</b>	<b>Téléréseau</b>						
<b>34</b>	<b>Sport</b>	<b>1,973.10</b>		<b>3,000.00</b>		<b>1,850.00</b>	
340.351.00	Aménagement place de jeux			1,000.00		1,050.00	
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	1,973.10		2,000.00		800.00	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>136,503.20</b>	<b>1,857.95</b>	<b>133,557.00</b>	<b>1,200.00</b>	<b>124,134.60</b>	<b>1,854.20</b>
			134,645.25		132,357.00		122,280.40
<b>40</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>7,866.95</b>		<b>8,248.00</b>		<b>8,480.10</b>	
400.317.00	Dédommagements, déplacements	510.00		500.00			
400.351.00	Participation aux coûts résiduels des soins	512.40		419.00		424.60	
400.352.01	Part. aux services d'ambulance (SMUR)	6,844.55		7,329.00		8,055.50	
<b>41</b>	<b>Homes médicalisés</b>	<b>76,984.20</b>		<b>78,416.00</b>		<b>72,450.10</b>	
410.351.00	Part. au subv. cant. des soins spéciaux (EMS)	68,242.60		66,314.00		61,696.10	
410.352.00	Participation au home médicalisé	8,741.60		12,102.00		10,754.00	
<b>42</b>	<b>Hôpitaux spécialisés</b>						
<b>44</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>48,790.15</b>		<b>43,893.00</b>		<b>40,555.20</b>	
440.352.20	Part. aux soins et aides à domicile	34,991.55		32,063.00		30,638.20	
440.352.30	Part. aux indemnités forfaitaires	12,363.60		10,395.00		8,468.00	
440.365.00	Part. Centre de puériculture	1,435.00		1,435.00		1,449.00	
<b>46</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>2,861.90</b>	<b>1,857.95</b>	<b>3,000.00</b>	<b>1,200.00</b>	<b>2,649.20</b>	<b>1,854.20</b>
460.351.00	Service dentaire, visites médicales	2,654.20		2,000.00		2,649.20	
460.366.00	Subvention communale pour soins dentaires	207.70		1,000.00			
460.433.00	Part. des parents aux soins dentaires		1,857.95		1,200.00		1,854.20

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>177,322.40</b>	<b>690.50</b>	<b>170,727.00</b>	<b>2,200.00</b>	<b>166,650.85</b>	<b>687.00</b>
			176,631.90		168,527.00		165,963.85
<b>50</b>	<b>AVS/AI/APG/AC</b>	<b>690.50</b>	<b>690.50</b>	<b>700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>687.00</b>	<b>687.00</b>
500.301.00	Traitement de l'agent AVS	690.50		700.00		687.00	
500.436.00	Remboursement de tiers		690.50		700.00		687.00
<b>52</b>	<b>Caisse-maladie et accident</b>						
<b>54</b>	<b>STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL</b>	<b>5,809.20</b>		<b>12,300.00</b>		<b>8,981.10</b>	
<b>540</b>	<b>Accueil extrafamilial de jour</b>	<b>5,809.20</b>		<b>12,300.00</b>		<b>8,981.10</b>	
540.317.00	Dédommagements, déplacements			500.00			
540.365.00	Subvention, crèches et assistantes parentales	4,989.20		11,000.00		8,153.10	
540.365.10	Subventions accueil familial de jour de la Broye	820.00		800.00		828.00	
<b>55</b>	<b>INVALIDITE</b>	<b>105,166.05</b>		<b>99,795.00</b>		<b>97,362.40</b>	
550.351.00	Part. pr. personnes handicapées & inadaptées	105,166.05		99,795.00		97,362.40	
<b>58</b>	<b>ASSISTANCE</b>	<b>65,656.65</b>		<b>57,932.00</b>	<b>1,500.00</b>	<b>59,620.35</b>	
580.351.01	Part. avances contrib. d'entr. non récupérée	1,962.95		2,524.00		2,205.50	
580.351.04	Part. aux frais des victimes d'infraction LAVI	753.25		784.00		731.70	
580.351.07	Part. au fonds cantonal de l'emploi	7,055.00		6,970.00		6,150.00	
580.351.08	Part. aux services sociaux spécialisés	751.00		751.00		786.40	
580.351.10	Frais naturalisation	87.50		500.00		675.00	
580.351.40	Part. communes fin alloc familiales pr pers ss act lucr	2,685.95		2,907.00		3,101.25	
580.352.00	Part. Association communes pour Service social	49,579.20		38,596.00		45,810.50	
580.365.02	Dons à but social	1,270.00		1,500.00			
580.365.03	Part. communale aux seniors	1,511.80		3,000.00			
580.366.00	Subventions versées à des tiers personnes			400.00		160.00	
580.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances				1,000.00		
580.436.01	Remboursement frais de naturalisation				500.00		

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>64,704.10</b>	<b>37.00</b>	<b>77,166.00</b>	<b>500.00</b>	<b>46,225.10</b>	<b>175.00</b>
			64,667.10		76,666.00		46,050.10
<b>61</b>	<b>Routes cantonales</b>						
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>	<b>51,725.10</b>	<b>37.00</b>	<b>62,750.00</b>	<b>500.00</b>	<b>34,429.10</b>	<b>175.00</b>
620.301.00	Traitement du personnel édilitaire	6,408.50		7,500.00		5,161.00	
620.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	673.35		850.00		642.55	
620.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	359.65		300.00		343.20	
620.311.00	Achats de véhicules, machines et matériel	1,973.15		2,000.00		2,607.00	
620.312.00	Electricité éclairage public	4,406.30		5,000.00		5,071.45	
620.313.00	Achat de matériel	3,273.10		4,000.00		931.80	
620.314.00	Entretien, routes, éclairage, et places	16,765.00		20,000.00		8,723.40	
620.314.01	Déblaiement, protection hivernale	2,359.00		3,000.00		3,007.50	
620.314.04	Frais de signalisation et de marquage	227.40		1,000.00		2,175.00	
620.314.05	Frais d'entretien des chemins	10,237.00		14,000.00		3,237.00	
620.315.00	Frais des véhicules et des machines	4,014.35		4,000.00		1,606.80	
620.318.01	Assurances diverses	563.30		600.00		507.40	
620.319.00	Impôt sur véhicules	465.00		500.00		415.00	
620.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		37.00		500.00		175.00
<b>64</b>	<b>Infrastructure ferroviaire</b>	<b>2,600.00</b>		<b>2,662.00</b>		<b>2,480.00</b>	
640.351.00	Part. au fonds fédéral	2,600.00		2,662.00		2,480.00	
<b>65</b>	<b>Trafic régional</b>	<b>10,379.00</b>		<b>11,754.00</b>		<b>9,316.00</b>	
650.351.00	Part. aux dépenses cantonales	10,379.00		11,754.00		9,316.00	

**Compte de fonctionnement par classification administrative**

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION &amp; AMENAGEMENT &amp; ENVIRONNEMENT</b>	<b>305,999.15</b>	<b>267,576.87</b>	<b>318,335.00</b>	<b>262,375.00</b>	<b>322,612.55</b>	<b>290,826.74</b>
			38,422.28		55,960.00		31,785.81
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>136,002.65</b>	<b>136,002.65</b>	<b>137,520.00</b>	<b>137,520.00</b>	<b>127,541.85</b>	<b>127,541.85</b>
700.300.00	Jetons et frais de la commission	880.00		1,000.00		270.00	
700.301.00	Salaires	724.00		500.00		546.00	
700.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	90.00		60.00		68.00	
700.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	29.40		30.00		36.30	
700.312.00	Achats d'eau	40,976.15		43,500.00		42,048.30	
700.313.00	Achat des compteurs			1,000.00		1,476.65	
700.314.00	Entretien et rénovation des installations	33,774.95		25,000.00		7,090.10	
700.315.01	Répartition CREB	7,131.95		7,026.00		7,010.00	
700.317.00	Dédommagements, déplacement, délégation	1,007.50		1,000.00		437.50	
700.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	1,103.70		1,000.00		1,182.45	
700.380.00	Attribution à la réserve			5,284.00		16,451.55	
700.390.81	Imputation interne amortissement Eau	39,120.00		39,120.00		39,120.00	
700.390.82	Imputation interne intérêts Eau	11,165.00		13,000.00		11,805.00	
700.402.00	Taxes d'hydrants et d'incendie		195.35		250.00		195.35
700.434.00	Location des compteurs & abonnement fixe		3,569.80		4,000.00		3,449.15
700.434.01	Taxes de raccordement				1,000.00		
700.434.02	Facturation de réparation aux abonnés						675.00
700.434.03	Unité Locative (UL)		33,071.50		34,000.00		32,224.90
700.435.00	Vente d'eau		69,817.80		98,000.00		90,997.45
700.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		275.40		270.00		
700.480.00	Prélèvement sur fonds réserve EAU		29,072.80				
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>60,317.25</b>	<b>60,317.25</b>	<b>60,050.00</b>	<b>60,050.00</b>	<b>104,578.15</b>	<b>104,578.15</b>
710.300.00	Jetons et frais de commissions	1,890.00		2,000.00			
710.301.00	Salaires	169.00		400.00		754.00	
710.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	32.25		50.00		93.85	
710.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents					50.10	
710.312.00	Eau, énergie et combustible	3,970.55		4,000.00		3,934.70	
710.314.00	Entretien et rénovation des installations	3,388.60		5,000.00		32,569.50	
710.318.01	Assurances diverses, ECAB, Honoraires, téléphone	417.05		600.00		471.55	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
710.352.00	Frais de STAS et de STEP	5,200.40		20,000.00			
710.352.01	Participation communale à l'épuration	30,827.25		26,000.00		28,800.70	
710.380.00	Attribution à la réserve	14,422.15		2,000.00		37,903.75	
710.434.00	Taxes d'utilisation		35,980.20		36,000.00		38,214.00
710.434.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		18,822.35		18,500.00		18,040.45
710.434.02	Taxe STEP		5,312.20		5,500.00		5,123.95
710.434.03	Taxes de raccordement						42,997.25
710.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		202.50		50.00		202.50
<b>72</b>	<b>ORDURES MENAGERES</b>	<b>57,260.90</b>	<b>41,213.17</b>	<b>54,790.00</b>	<b>46,500.00</b>	<b>47,600.10</b>	<b>43,196.99</b>
720.301.00	Salaires	7,897.00		7,500.00		5,101.00	
720.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	647.00		640.00		635.05	
720.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	139.30		50.00		339.20	
720.312.00	Eau, énergie, téléphone, combustible déchetterie	178.70		180.00		172.00	
720.313.00	Achats divers matériel édilitaire	2,572.10		1,000.00		79.00	
720.318.00	Frais de ramassage et décharge des ordures	25,969.55		27,000.00		20,016.20	
720.318.01	Location de la benne compacteuse	9,396.00		9,500.00		9,546.00	
720.318.02	Assurances diverses, ECAB			120.00			
720.318.03	Frais de recyclage du verre, du papier et du fer	1,953.70		2,000.00		5,616.65	
720.318.04	Elimination des déchets verts	8,412.55		6,000.00		6,000.00	
720.318.05	Système Ecopress	95.00		100.00		95.00	
720.352.00	Participation à l'usine d'incinération			700.00			
720.434.00	Taxes d'utilisation		25,816.55		30,000.00		25,547.60
720.434.02	Ristourne entente intercommunale		680.97		1,000.00		1,037.84
720.434.03	Recharge des cartes		12,968.30		14,000.00		14,970.45
720.435.00	Recyclage, ramassage, verre, etc.		1,747.35		1,300.00		1,467.60
720.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances				200.00		173.50
<b>74</b>	<b>CIMETIERE</b>	<b>2,622.50</b>	<b>3,770.00</b>	<b>1,850.00</b>	<b>2,400.00</b>	<b>5,224.55</b>	<b>298.65</b>
740.301.00	Salaires	1,200.00		1,200.00		1,226.00	
740.301.01	Frais des fossoyeurs	399.90					
740.312.00	Eau, énergie, combustible cimetièr	382.60		400.00		346.55	
740.313.00	Achat monument et divers	640.00		250.00		250.00	
740.314.00	Frais d'entretien					3,402.00	
740.434.00	Taxes d'entrée et de concessions		3,320.00		2,000.00		278.65
740.434.01	Emoluments des fossoyeurs/incinérations		450.00		400.00		20.00

**Compte de fonctionnement par classification administrative**

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS</b>	<b>18,040.35</b>	<b>5,423.80</b>	<b>20,825.00</b>	<b>4,500.00</b>	<b>13,245.00</b>	
750.301.00	Entretien des berges et du Ruisseau	17,215.35		20,000.00		12,420.00	
750.364.00	Part. aux entreprises d'endiguement	825.00		825.00		825.00	
750.461.00	Subventions cantonales et fédérales		5,423.80		4,500.00		
<b>78</b>	<b>PROTECTION DE LA NATURE</b>						
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>31,755.50</b>	<b>20,850.00</b>	<b>43,300.00</b>	<b>11,405.00</b>	<b>24,422.90</b>	<b>15,211.10</b>
790.300.00	Jetons et frais de la commission Construction	3,162.50		3,000.00		2,837.50	
790.314.01	Numérisation des rues du village			300.00		77.75	
790.314.02	Mensuration			5,000.00		1,950.00	
790.318.00	Honoraires des urbanistes et ingénieurs	8,603.20		5,000.00		9,993.60	
790.318.02	Plans cadastraux-Système informatique comm.	3,720.65		3,000.00		5,316.40	
790.318.05	Honoraires PAL	16,269.15		27,000.00		4,247.65	
790.431.00	Autorisation de construire		1,835.00		2,000.00		5,806.10
790.431.01	Vente de terrain		19,015.00		9,405.00		9,405.00

### Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE</b>	<b>3,904.90</b>	<b>70,226.15</b>	<b>6,780.00</b>	<b>70,000.00</b>	<b>5,623.85</b>	<b>70,226.80</b>
		66,321.25		63,220.00		64,602.95	
<b>80</b>	<b>Agriculture</b>	<b>120.00</b>		<b>120.00</b>		<b>120.00</b>	
800.319.00	Cotisations	120.00		120.00		120.00	
<b>81</b>	<b>Forêts</b>	<b>2,501.65</b>	<b>226.15</b>	<b>2,660.00</b>		<b>3,653.85</b>	<b>226.80</b>
810.314.00	Entretien et exploitation	2,144.25		2,160.00		3,039.55	
810.317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	357.40		500.00		614.30	
810.461.00	Subventions cantonales		226.15				226.80
<b>87</b>	<b>Gravière</b>	<b>1,283.25</b>	<b>70,000.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>70,000.00</b>	<b>1,850.00</b>	<b>70,000.00</b>
870.317.00	Dédommagements et déplacements	1,283.25		2,000.00			
870.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude) grav			2,000.00		1,850.00	
870.423.00	Indemnités Gravière		70,000.00		70,000.00		70,000.00

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>719,259.82</b>	<b>1,787,248.13</b>	<b>365,534.00</b>	<b>1,505,962.00</b>	<b>576,132.37</b>	<b>1,554,232.70</b>
		1,067,988.31		1,140,428.00		978,100.33	
<b>90</b>	<b>Impôts</b>	<b>83,947.45</b>	<b>1,439,957.40</b>	<b>33,320.00</b>	<b>1,177,722.00</b>	<b>72,962.53</b>	<b>1,228,768.30</b>
900.318.00	Frais de poursuite	1,775.65		200.00		2,655.50	
900.318.03	Frais d'encaissement - SCC	16,203.35		16,500.00		11,134.90	
900.318.04	Part. aux frais de perception de l'impôt sur les vhcles	794.60		870.00		776.80	
900.319.01	Pertes sur débiteurs	278.00				3,054.40	
900.319.02	Pertes sur débiteurs - SCC	61,587.00		11,000.00		52,443.60	
900.322.00	Intérêts sur remboursements	3,167.95		4,500.00		2,773.35	
900.329.00	Escompte d'impôt et divers	112.60		200.00		89.23	
900.329.01	Escompte d'impôt - SCC	28.30		50.00		34.75	
900.400.00	Impôt sur le revenu (pers. phys)		1,062,278.90		852,790.00		902,723.60
900.400.01	Impôt sur la fortune (pers. phys)		63,368.20		58,588.00		57,785.00
900.400.08	Impôt à la source		14,744.20		16,000.00		23,209.55
900.400.09	Impôt sur les prestations en capital		19,771.40		6,000.00		12,973.70
900.400.11	Impôt gestion de la faillite		40,409.90				21,155.25
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		32,212.35		26,334.00		6,881.75
900.401.01	Impôt sur le capital (pers. morales)		20,041.35		17,675.00		18,268.40
900.402.00	Contribution immobilière		110,470.90		107,000.00		122,549.65
900.403.00	Impôt sur gains immobiliers, plus-values		9,341.75		30,000.00		12,718.90
900.404.00	Impôt sur les mutations, centimes add.		24,690.10		20,000.00		8,085.00
900.405.00	Impôt sur les successions et donations		9.40				61.80
900.406.00	Impôt sur les chiens		1,716.35		1,500.00		1,783.05
900.421.00	Intérêts de retard		4,779.40		4,000.00		4,533.40
900.421.01	Intérêts compensatoires		1,651.65		1,000.00		913.75
900.436.00	Remboursement, frais rappel et poursuites		1,824.25		500.00		2,545.90
900.436.01	Frais de rappel		215.00		100.00		215.00
900.441.00	Part. impôt cantonal sur les véhicules		32,432.30		36,235.00		32,364.60
<b>93</b>	<b>Péréquation financière</b>		<b>134,026.00</b>		<b>134,026.00</b>		<b>134,753.00</b>
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		99,857.00		99,857.00		103,355.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		34,169.00		34,169.00		31,398.00
<b>94</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>	<b>291,891.77</b>	<b>213,264.73</b>	<b>332,214.00</b>	<b>194,214.00</b>	<b>390,424.79</b>	<b>190,711.40</b>

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>940</b>	<b>Capitaux</b>	<b>97,344.12</b>	<b>50,324.33</b>	<b>152,714.00</b>	<b>52,150.00</b>	<b>100,118.44</b>	<b>50,964.35</b>
940.318.00	Frais de ccp	386.37		500.00		508.09	
940.318.01	Frais bancaires	142.95		250.00		157.95	
940.322.00	Intérêts des dettes	15,014.80		22,000.00		17,652.40	
940.330.00	Amortissements obligatoires	81,800.00		129,964.00		81,800.00	
940.420.00	Intérêts des capitaux		39.33		30.00		39.35
940.490.81	Imputation interne amortissement Eau		39,120.00		39,120.00		39,120.00
940.490.82	Imputation interne intérêts Eau		11,165.00		13,000.00		11,805.00
<b>944</b>	<b>Grande salle</b>	<b>110,242.85</b>	<b>81,556.40</b>	<b>95,400.00</b>	<b>62,600.00</b>	<b>94,188.80</b>	<b>81,547.70</b>
944.301.00	Traitement du concierge de la grande salle	23,044.30		23,000.00		21,837.05	
944.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	3,670.00		3,600.00		3,718.70	
944.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	1,695.80		1,000.00		1,266.65	
944.312.00	Eau, énergie, combustible grande salle	23,959.50		23,000.00		26,620.75	
944.313.00	Frais de matériel grande salle	2,538.75		2,500.00		2,065.20	
944.313.01	Frais de boissons	17,006.50		13,500.00		17,565.70	
944.314.01	Frais de matériel conciergerie grande salle	2,458.15		2,500.00		2,425.75	
944.314.02	Entretien et rénovation grande salle	24,774.95		15,000.00		7,841.45	
944.315.00	Entretien mobiliers et appareils grande salle	5,750.25		5,500.00		4,002.60	
944.316.00	Location parking grande salle	500.00		500.00		500.00	
944.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC grande salle	4,044.65		4,500.00		4,440.75	
944.318.01	Frais téléphone grande salle					304.20	
944.380.00	Versement Réserve rénovation fond grande salle	800.00		800.00		1,600.00	
944.423.01	Location de la grande salle		55,047.50		42,000.00		59,372.50
944.434.00	Contribution USL - entretien fond grande salle		800.00		800.00		800.00
944.434.01	Facturation frais de nettoyage				100.00		25.00
944.435.00	Vente des boissons		24,508.20		18,000.00		21,259.20
944.436.01	Facturation du matériel cassé		260.00		200.00		91.00
944.436.02	Remboursement de tiers et assurances		940.70		1,500.00		
<b>945</b>	<b>Laiterie</b>	<b>5,495.20</b>		<b>5,950.00</b>		<b>5,107.05</b>	<b>405.00</b>
945.312.00	Eau, énergie, combustible laiterie	246.00		300.00		2,269.80	
945.314.00	Entretien, rénovation laiterie	5,111.95		5,500.00		2,700.00	
945.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC, laiterie	137.25		150.00		137.25	
945.423.00	Loyers ancienne laiterie						405.00

**Compte de fonctionnement par classification administrative**

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>946</b>	<b>Bâtiment administration communale</b>	<b>19,981.25</b>	<b>40,200.00</b>	<b>21,725.00</b>	<b>40,200.00</b>	<b>27,252.60</b>	<b>38,909.15</b>
946.301.00	Traitement du concierge bâtiment administration communale	1,743.85		1,950.00		2,338.75	
946.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	217.10		300.00		291.15	
946.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	181.00		75.00		242.80	
946.312.00	Eau, énergie, combustible bâtiment administration communale	3,251.55		5,500.00		7,371.20	
946.314.00	Frais de matériel bâtiment administration communale	251.90		500.00		585.40	
946.314.01	Frais de matériel conciergerie bâtiment admin. communal	300.00		300.00		195.00	
946.314.02	Entretien et rénovation bâtiment administration communal	7,110.50		5,000.00		8,587.25	
946.315.00	Frais des appareils ménagers bâtiment admin. communale	4,800.00		5,000.00		4,523.70	
946.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC bâtiment admin. communale	1,965.35		2,000.00		1,965.35	
946.318.03	Taxes télé-réseau bâtiment administration communale	160.00		1,100.00		1,152.00	
946.423.00	Loyers des appartements bâtiment administration communale		40,200.00		40,200.00		37,810.00
946.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances						1,099.15
<b>947</b>	<b>Ecole</b>	<b>4,021.25</b>		<b>4,500.00</b>		<b>24,291.00</b>	
947.314.02	Entretien et rénovation appartements école	1,621.25		2,000.00		24,291.00	
947.315.00	Frais des appareils ménagers appartements école	2,400.00		2,500.00			
<b>948</b>	<b>Café et annexe</b>	<b>51,289.05</b>	<b>38,214.00</b>	<b>49,200.00</b>	<b>36,864.00</b>	<b>136,057.95</b>	<b>16,315.20</b>
948.312.00	Eau, énergie, combustible café	294.15		400.00		1,827.00	
948.314.02	Entretien et rénovation café et annexe	6,157.35		4,000.00		82,573.50	
948.315.00	Entretien des appareils et des installations techniques	44,046.65		44,000.00		50,866.55	
948.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC café	790.90		800.00		790.90	
948.423.00	Loyers du café		22,200.00		22,200.00		13,850.00
948.436.00	Remboursement de tiers Café et annexe		16,014.00		14,664.00		2,465.20
<b>949</b>	<b>Hangar et garages</b>	<b>3,518.05</b>	<b>2,970.00</b>	<b>2,725.00</b>	<b>2,400.00</b>	<b>3,408.95</b>	<b>2,570.00</b>
949.301.00	Traitement du concierge hangar et garages	338.00		100.00			
949.312.00	Eau, énergie, combustible hangar + garages	3,054.65		2,500.00		3,283.55	
949.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC hangar et garages	125.40		125.00		125.40	
949.423.00	Loyers des parchets, hangar et garages		2,970.00		2,400.00		2,570.00
<b>99</b>	<b>Autres postes</b>	<b>343,420.60</b>				<b>112,745.05</b>	
990.319.00	Charges extraordinaires					-70.50	
990.332.00	Amortissements supplémentaires	135,420.60				71,485.55	
990.382.76	Attribution aux réserves	208,000.00				41,330.00	

### Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		2,181,456.41	2,186,556.55	1,902,763.00	1,904,077.00	1,978,357.17	1,980,236.19
	Excédent de revenu	5,100.14					
	Excédent de revenu			1,314.00			
	Excédent de revenu					1,879.02	
		2,186,556.55	2,186,556.55	1,904,077.00	1,904,077.00	1,980,236.19	1,980,236.19

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>						
<b>01</b>	<b>Assemblée communale, Conseil communal</b>						
<b>02</b>	<b>Administration générale</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>					<b>-25,014.50</b>	
						25,014.50	
<b>10</b>	<b>Protection juridique</b>						
<b>12</b>	<b>Placements financiers</b>						
<b>14</b>	<b>POLICE DU FEU</b>					<b>-25,014.50</b>	
140.506.02	Participation CSPI Les Verdières					-25,014.50	
<b>15</b>	<b>MILITAIRE</b>						
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>						
<b>17</b>	<b>PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>						
20	Ecole enfantine						
21	Cycle scolaire obligatoire						
219	Accueil extrascolaire						
22	Ecoles spécialisées						
23	Formation professionnelle						
29	Administration scolaire						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>						
<b>30</b>	<b>Culture</b>						
<b>32</b>	<b>Téléréseau</b>						
<b>34</b>	<b>Sport</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTE</b>						
<b>40</b>	<b>Hôpitaux</b>						
<b>41</b>	<b>Homes médicalisés</b>						
<b>42</b>	<b>Hôpitaux spécialisés</b>						
<b>44</b>	<b>Soins ambulatoires</b>						
<b>46</b>	<b>Service médical des écoles</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>						
<b>50</b>	<b>AVS/AI/APG/AC</b>						
<b>52</b>	<b>Caisse-maladie et accident</b>						
<b>54</b>	<b>STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL</b>						
<b>540</b>	<b>Accueil extrafamilial de jour</b>						
<b>55</b>	<b>INVALIDITE</b>						
<b>58</b>	<b>ASSISTANCE</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>41,079.95</b>		<b>248,000.00</b>		<b>64,660.30</b>	
			41,079.95		248,000.00		64,660.30
<b>61</b>	<b>Routes cantonales</b>						
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>	<b>41,079.95</b>		<b>248,000.00</b>		<b>64,660.30</b>	
620.501.00	Aménagement de routes et chemins / Etude VALTRALOC	41,079.95				14,413.45	
620.501.01	Construction et aménagement des trottoirs Pré-de-la-Cur			68,000.00		40,246.85	
620.501.06	Trottoir 2 Route de Granges					10,000.00	
620.501.07	Réfection chemin Pré-de-la-Cure			180,000.00			
<b>64</b>	<b>Infrastructure ferroviaire</b>						
<b>65</b>	<b>Trafic régional</b>						

**Compte d'Investissement par classification administrative**

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION &amp; AMENAGEMENT &amp; ENVIRONNEMENT</b>	<b>35,560.15</b>	<b>7,711.20</b>	<b>143,000.00</b>			<b>67,211.70</b>
			27,848.95		143,000.00	67,211.70	
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>			<b>98,000.00</b>			<b>14,961.00</b>
700.501.02	Renouvellement conduite pour bouclage			98,000.00			
700.610.00	Taxes de raccordement						14,961.00
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>						<b>42,997.25</b>
710.610.00	Taxes de raccordement						42,997.25
<b>72</b>	<b>ORDURES MENAGERES</b>						
<b>74</b>	<b>CIMETIERE</b>						
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS</b>	<b>35,560.15</b>	<b>7,711.20</b>	<b>45,000.00</b>			<b>9,253.45</b>
750.501.02	Rénovation du Ruisseau	35,560.15		45,000.00			
750.661.00	Subventions cantonales		7,711.20				9,253.45
<b>78</b>	<b>PROTECTION DE LA NATURE</b>						
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE						
80	Agriculture						
81	Forêts						
87	Gravière						

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>7,711.20</b>	<b>76,640.10</b>	<b>32,000.00</b>		<b>60,386.45</b>	<b>32,820.55</b>
		68,928.90			32,000.00		27,565.90
<b>90</b>	<b>Impôts</b>						
<b>93</b>	<b>Pérquation financière</b>						
<b>94</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>			<b>32,000.00</b>			<b>-6,825.25</b>
<b>940</b>	<b>Capitaux</b>						
943.600.01	Contribution sortie sur route cantonale Clos-Quartier						-6,825.25
<b>944</b>	<b>Grande salle</b>						
<b>945</b>	<b>Laiterie</b>						
<b>946</b>	<b>Bâtiment administration communale</b>						
<b>947</b>	<b>Ecole</b>						
<b>948</b>	<b>Café et annexe</b>			<b>32,000.00</b>			
948.503.01	Chambre froide Café			32,000.00			
<b>949</b>	<b>Hangar et garages</b>						
<b>99</b>	<b>Autres postes</b>	<b>7,711.20</b>	<b>76,640.10</b>			<b>60,386.45</b>	<b>39,645.80</b>
990.590.00	Report des recettes au bilan	7,711.20				60,386.45	
990.690.00	Report des dépenses au bilan		76,640.10				39,645.80

### Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2018 Produits	Budget Charges	2018 Produits	Comptes Charges	2017 Produits
		84,351.30	84,351.30	423,000.00		100,032.25	100,032.25
	<b>Excédent de charge</b>				<b>423,000.00</b>		
		84,351.30	84,351.30	423,000.00	423,000.00	100,032.25	100,032.25

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>2,751,363.62</b>	<b>4,000,589.91</b>	<b>4,111,492.78</b>	<b>2,640,460.75</b>
1000.00	Caisse	2,103.70	89,761.45	91,275.90	589.25
1010.00	Chèques postaux	1,069,200.81	1,848,676.48	1,754,167.17	1,163,710.12
1010.10	Compte d'attente	-1,865.00	28,563.15	28,863.15	-2,165.00
<b>11</b>	<b>Facturation</b>	<b>650,621.55</b>	<b>1,954,351.05</b>	<b>1,947,109.66</b>	<b>657,862.94</b>
1120.09	Impôts 2009 PP + PM	3,871.25		3,871.25	
1120.11	Impôts 2011 PP + PM	7,671.60	-241.95	6,081.25	1,348.40
1120.12	Impôts 2012 PP + PM	1,589.45	45.95	124.30	1,511.10
1120.13	Impôts 2013 PP + PM	2,870.45	236.10	2,146.70	959.85
1120.14	Impôts 2014 PP + PM	2,045.75	388.35	683.70	1,750.40
1120.15	Impôts 2015 PP + PM	12,036.75	1,130.60	6,971.95	6,195.40
1120.16	Impôts 2016 PP + PM	72,558.45	70,908.80	119,193.55	24,273.70
1120.17	Impôts 2017 PP + PM	256,263.25	87,740.40	259,502.65	84,501.00
1120.18	Impôts 2018 PP + PM		1,086,345.50	733,944.51	352,400.99
1150.00	Débiteurs	291,697.95	707,797.30	814,589.80	184,905.45
1150.20	Débiteurs impôt anticipé	16.65			16.65
<b>12</b>	<b>Placements financiers</b>	<b>63,569.20</b>	<b>18.93</b>	<b>32.00</b>	<b>63,556.13</b>
1200.05	Cpte épargne Raiffeisen 40411.52	25,060.00	12.53		25,072.53
1200.10	Cpte épargne Raiffeisen 40411.46 - Rénov. sol grande salle	12,803.10	6.40		12,809.50
1200.15	Cpte épargne BCF n° 30 01 262.520-00 Tapis route	11,346.10		32.00	11,314.10
1210.00	Capital action Comptoir Broyard	1,000.00			1,000.00
1210.01	Capital action Société de Tir Fétigny	1,000.00			1,000.00
1210.72	Capital action SAIDEF	11,360.00			11,360.00
1210.73	Capital action Piscine-Camping Payerne	1,000.00			1,000.00
<b>13</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>65,267.25</b>	<b>2,578.75</b>	<b>65,113.10</b>	<b>2,732.90</b>
1390.00	Actifs transitoires impôts SCC	154.15			154.15
1390.01	Autres actifs transitoires	65,113.10	2,578.75	65,113.10	2,578.75
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>902,466.11</b>	<b>76,640.10</b>	<b>224,931.80</b>	<b>754,174.41</b>
1400.00	Terrains (zone d'utilité publique)	90,550.90			90,550.90

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1400.05	Place de jeux	1.00			1.00
1410.00	Ouvrages de génie civil	1.00	41,079.95	41,079.95	1.00
1410.01	Step & Epuraton	1.00			1.00
1410.09	Plans cadastraux	1.00			1.00
1410.70	Adduction d'eau	694,735.51		31,120.00	663,615.51
1410.75	Correction des eaux et endiguements	117,172.70	35,560.15	152,731.85	1.00
1430.00	Bâtiments	1.00			1.00
1450.00	Forêts	1.00			1.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	1.00			1.00

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>2,751,363.62</b>	<b>1,656,702.34</b>	<b>1,772,705.35</b>	<b>2,635,360.61</b>
<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>241,190.10</b>	<b>1,345,310.54</b>	<b>1,483,469.25</b>	<b>103,031.39</b>
2000.00	Créanciers	245,852.40	904,119.69	969,175.45	180,796.64
2060.00	Compte courant ETAT	-4,662.30	441,190.85	514,293.80	-77,765.25
<b>21</b>	<b>Dettes</b>	<b>22,942.35</b>	<b>72,125.75</b>	<b>115,000.00</b>	<b>-19,931.90</b>
2100.01	Cpte courant BCF 15.16.080025.00 Trésorerie	23,771.40	72,077.75	115,000.00	-19,150.85
2100.04	Cpte courant Raiffeisen 40.411.83	-829.05	48.00		-781.05
<b>22</b>	<b>Dettes à long terme</b>	<b>974,000.00</b>		<b>57,000.00</b>	<b>917,000.00</b>
2210.03	Cpte BCF (ATF) 3001180.111-05 Trottoir	115,000.00		10,000.00	105,000.00
2210.06	Cpte BCF (ATF) 3001252.559.01 CREB	554,000.00		32,000.00	522,000.00
2210.11	Cpte BCF (ATF) 30 01 358.382-09 Ruiss.-PAL-VAL-En.	305,000.00		15,000.00	290,000.00
<b>23</b>	<b>Engagements particuliers</b>				
<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>9,500.00</b>			<b>9,500.00</b>
2400.00	Provisions - pertes sur débiteurs	9,500.00			9,500.00
<b>25</b>	<b>Passif transitoires</b>	<b>45,991.60</b>	<b>16,043.90</b>	<b>88,163.30</b>	<b>-26,127.80</b>
2590.00	Passifs transitoires	45,991.60	16,043.90	88,163.30	-26,127.80
<b>28</b>	<b>Réserves</b>	<b>831,593.86</b>	<b>223,222.15</b>	<b>29,072.80</b>	<b>1,025,743.21</b>
2800.00	Réserves PC	76,500.00			76,500.00
2800.30	Réserve Epuration	443,577.16	14,422.15		457,999.31
2800.70	Réserves EAU	98,563.45		29,072.80	69,490.65
2800.94	Réserve Rénovation fond de la grande salle	16,623.25	800.00		17,423.25
2800.95	Réserve Assainissement LPP		65,000.00		65,000.00
2820.10	Réserve Infrastructures publiques	133,330.00	143,000.00		276,330.00
2820.40	Réserve Endiguement	63,000.00			63,000.00
<b>29</b>	<b>Fortune</b>	<b>626,145.71</b>			<b>626,145.71</b>
2900.00	Fortune nette	626,145.71			626,145.71

**Bilan**

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	<b>Total de l'actif</b>	2,751,363.62	4,000,589.91	4,111,492.78	2,640,460.75
	<b>Total du passif</b>	2,751,363.62	1,656,702.34	1,772,705.35	2,635,360.61
			<b>2,343,887.57</b>	<b>2,338,787.43</b>	<b>5,100.14</b>



## Commune de Ménières

### Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

L'assemblée communale

Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF140.11);

Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;

Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

*édicte :*

#### **Article premier - But et champ d'application**

<sup>1</sup> Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

<sup>2</sup> Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (assurances, etc.)

#### **Article 2 - Aide financière de la commune**

<sup>1</sup> L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après : le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

<sup>2</sup> La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les soins dentaires;
- c) les traitements orthodontiques

#### **Article 3 - Contrôles et soins dentaires**

<sup>1</sup> Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé "Barème de réduction".

<sup>2</sup> Les documents nécessaires doivent être fournis à la commune, notamment les factures, décomptes d'assurances et prestations complémentaires.

#### **Article 4 - Traitements orthodontiques**

<sup>1</sup> Les traitements orthodontiques font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction

<sup>2</sup> Le montant maximum de l'aide est de 500.- francs par enfant et par année

#### **Article 5 - Voies de droit**

<sup>1</sup> Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

<sup>2</sup> Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

#### **Article 6 - Abrogation des dispositions antérieures**

Le règlement du 16 mai 2002 relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que les éventuelles autres dispositions antérieures au présent règlement sont abrogés.

#### **Article 7 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Adopté par l'assemblée communale du

La Secrétaire:

Kristel Lack

Le Syndic:

Cédric Béguin

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le

Anne-Claude Demierre  
Conseillère d'Etat, Directrice





## Seniors +

Dans le Journal communal de mai 2018 la Commune a annoncé une série de mesures en faveur des aînés de la commune, en relation avec le projet cantonal Senior +. Cela fait pendant aux nombreuses subventions octroyées aux jeunes et aux sportifs.

Après une année de mise en place, les prestations sont modifiées comme suit:

Fr 100.- lors de l'achat de lunettes de vue destinées à un usage personnel sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de trois ans.

Fr 200.- lors de l'acquisition d'un appareillage auditif destinée à un usage personnel sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de cinq ans.

Fr 100.- lors de l'acquisition d'un déambulateur utilisé par le bénéficiaire sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de sept ans.

Fr 200.- lors de l'acquisition d'un bracelet de type Sécutel ou Croix-Rouge sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de cinq ans.

Fr 100.- lors de l'installation d'une main courante dans le logement du bénéficiaire et à l'usage du bénéficiaire, sur présentation de la facture. Prestation versée une seule fois.

Bénéficiaires:

- Personnes ayant atteint leur 70e année.
- Deux prestations au maximum par personne par année.
- Revenu maximum 60'000.- pour une personne seule, 120'000.- pour un couple.
- L'avis de taxation fait foi.

Les personnes concernées peuvent adresser une demande au Bureau communal.



## Miscellanées

### Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: [www.menieres.ch](http://www.menieres.ch) et dans la FO, **Feuille officielle** du Canton de Fribourg, disponible chaque semaine à l'auberge de la commune, "XIX Cantons". D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).

### Dicastères, commissions, personnel communal

Pas de changement. Voir le journal communal de décembre 2018.

### Accès au bureau communal

**Madame Kristel Lack** assure l'ouverture du **secrétariat communal**  
**1er étage, 4 rue de l'Ecole, 1533 Mènières**  
**le lundi de 17 à 19 heures**  
**tél. 026 668 22 06 - [commune@menieres.ch](mailto:commune@menieres.ch)**

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés de déplacement peuvent téléphoner à la Commune pour obtenir une assistance ou un service à domicile.

### Déchetterie

**Nous vous rappelons la dernière ouverture du bureau communal au public en juillet: le 15 juillet 2019. Pensez à recharger vos cartes, si nécessaire, avant les vacances.**

Les personnes âgées, malades ou handicapées qui ne peuvent pas se déplacer et qui ne disposent pas d'un entourage familial peuvent adresser une demande à la Commune pour débarrasser les ordures. Celles-ci doivent être triées. La carte de la compacteuse doit être valide.

### Heures d'ouverture de la déchetterie

- Le samedi de 8:30 à 10:00 et le premier mercredi du mois de 19:00 à 20:00
- Déchets végétaux: le samedi de 8:30 à 17:00
- Déchets encombrants: le premier samedi du mois de 8:30 à 10:00

### Garde d'enfants

La Commune subventionne les structures d'accueil suivantes:

- L'*Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye*. L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale professionnelle ("maman de jour" agréée): 1 à 8 enfants par structure.
- L'*Accueil extrascolaire Fétigny-Mènières (AES)* destiné aux enfants fréquentant le cercle scolaire de Fétigny-Mènières.



### Fête des Musiques 2021

Chers citoyennes et citoyens de Fétigny et de Ménières,

Nos 2 villages vivront à l'unisson en 2021: nous aurons la chance d'accueillir sur nos terres la traditionnelle fête des musiques broyardes ! Après 1986 et 2002, dates dont je me souviens, nous revivrons des moments exceptionnels autour de la musique.

Depuis quelques mois déjà, plusieurs personnes sont actives afin de mettre sur pied un comité d'organisation. Lors de leur dernière assemblée, les musiciens m'ont accordé leur confiance en me nommant président d'organisation et je les en remercie. Actuellement, ce sont déjà 10 personnes qui ont rejoint le comité directeur et, dans quelques semaines, le comité d'organisation sera au complet avec une trentaine de membres. Les terrains sont déjà « presque » tous réservés et j'en profite pour remercier les agriculteurs pour leur collaboration. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir l'ensemble des fanfares broyardes de la meilleure des manières.

Réservez d'ores et déjà les week-ends du 21 au 23 mai et du 27 au 30 mai 2021 !

Si dans tous les dicastères le travail est assidu, aujourd'hui c'est à vous de jouer ! Nous proposons un concours pour trouver le thème de la fête. Après « *Cugy d'CROCHE la lune* », « *Surpierre DéLyre* » et à Corcelles « *La Lyre fait son cirque* », quel sera le leitmotiv de NOTRE fête des musiques ? Envoyez vos idées à l'adresse suivante : [info@gironfm2021.ch](mailto:info@gironfm2021.ch)

La meilleure idée sera soumise au comité.

D'avance merci de votre participation et vive la musique !

Philippe Arrighi, Président de comité d'organisation

### Santé

Nous relayons les informations de plus en plus insistantes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et du Service des forêts et de la nature (SFN).

- **Tiques.** Les tiques peuvent transmettre des maladies graves: borréliose, encéphalite, et une bonne dizaine d'autres pathologies. Suite à l'extension des zones à risque il est conseillé de prendre les mesures nécessaires pour se protéger de ces acariens en forêt mais aussi dans les jardins où ils se détachent des chats errants, renards et chiens. La vaccination contre l'encéphalite est désormais conseillée dans l'ensemble du canton.

- **Echinococcose.** Cette maladie est véhiculée par un ténia des souris transmis au renard, lequel répand des oeufs de ce parasite dans ses déjections. L'homme est infecté "quand il mange des produits de la terre contaminés par des oeufs ou bien quand il touche un chien ou un chat qui porte des oeufs sur son pelage." "La congélation ne tue pas les oeufs d'échinocoques." La maladie dévaste le foie et peut faire "des métastases dans les poumons ou le cerveau." Il faut se laver les mains. (*La Liberté*, 15 février 2019).



Mesdames, Messieurs,

*La direction des EMS du district de la Broye fribourgeoise vous serait reconnaissante de diffuser dans votre prochain bulletin communal l'annonce suivante :*

### **Ouverture en juin du foyer de jour de la Broye fribourgeoise sur deux sites**

Le foyer de jour de l'EMS Les Mouettes à Estavayer est ouvert tous les jours de la semaine sauf les fériés de 9h à 17h. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019, le foyer de jour ouvrira sur deux sites soit les lundis et jeudis à l'EMS les Fauvettes à Montagny-la-Ville et les mardis, mercredis et vendredis à l'EMS les Mouettes à Estavayer-le-Lac.

La même équipe de soignants s'occupera de proposer l'accueil et diverses activités tels que des ateliers de bricolage, de cuisine, des jeux, de la lecture, de la gymnastique douce entre autre, en ayant pour but de maintenir l'autonomie et les capacités de la personne. L'accueil se fait dans un espace spacieux avec possibilité de se reposer et prise de repas et collations ensemble pour promouvoir un moment de plaisir et de partage. Sur les deux sites, l'accès à la terrasse et aux extérieurs est facilité.

La possibilité est donnée de faire une visite et/ou une journée découverte sans engagement. Le personnel qui s'occupe du foyer de jour est formé et est sous la responsabilité d'une infirmière. Si vous avez besoin de soins, ils peuvent être effectués par le personnel du foyer de jour selon évaluation lors de l'inscription. Vous avez la possibilité de vous inscrire pour le nombre de jours désiré et vous pouvez, selon le taux d'occupation, changer de jours, diminuer ou augmenter les jours de présence. Une journée en foyer de jour coûte en moyenne CHF 50.00 (repas et collations compris).

La mission du foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile en offrant un lieu sécurisé et propice à favoriser l'autonomie, le dialogue et la rencontre. Le foyer de jour contribue également à diminuer le sentiment d'angoisse et de solitude. Il permet aussi de soulager l'entourage.

Notre foyer de jour est reconnu et contrôlé par le département de la santé du canton de Fribourg.

Le transport pour le foyer de jour s'organise par la famille avec la possibilité de collaborer avec le service de transport de PassePartout.

Le foyer de jour de la Broye accueille toute personne âgée (possibilité aussi d'accueil hors âge AVS) habitant la Broye fribourgeoise ou un autre district du canton. Pour avoir des renseignements supplémentaires et pour s'inscrire, il suffit d'appeler le **079 680 62 98** ou de nous contacter à l'adresse mail suivante : [foyerdejour@hibroye.ch](mailto:foyerdejour@hibroye.ch).

N'hésitez pas à me contacter en cas de complément d'information.

Avec mes meilleures salutations

Aline Bardet  
Répondante administrative

**Etablissements Médico-Sociaux du district de la Broye  
Les Fauvettes / Les Lilas / Les Mouettes**

Rue de la Rochette 1 - Case postale 760 - 1470 Estavayer-le-Lac - Tél : +41 26 664 73 18

[aline.bardet@hibroye.ch](mailto:aline.bardet@hibroye.ch) - [www.hopital-broye.ch/ems](http://www.hopital-broye.ch/ems)

vendredi 10 mai 2019 07:14



**Fermeture du bureau communal  
durant les vacances d'été:**

**du 21 juillet 2019 au 11 août 2019**

**inclusivement.**

**Le Conseil communal vous souhaite**

**un bel été!**



Albert Anker. *Le maître d'école*. Vers 1848.

# Mazout de chauffage 2019

La Commune de Ménières vous offre la possibilité d'acheter du mazout de chauffage à un prix très concurrentiel, l'un des meilleurs du marché.

**Le principe :** grouper les commandes pour avoir un prix très intéressant sur la quantité. Le prix sera fixé lorsque notre fournisseur connaîtra le nombre exact de litres des habitants de Ménières.

Si vous êtes intéressés, veuillez passer votre commande au bureau communal, ou retourner le coupon, **jusqu'au 15 août 2019**. A partir de cette date, les demandes ne seront plus acceptées.

Par votre commande, vous vous engagez à accepter le prix fixé. La livraison est prévue cet automne.

Nous vous souhaitons un bel été !



Le Conseil communal



Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone / Portable :
Litres de mazout désirés :

